

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Discours de S. S. Léon XIII au Sacré-Collège, généralité du Souverain-Pontife; les missions catholiques et l'Italie.— LE TROISIÈME DIMANCHE DU CARÈME
CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE: nominations ecclésiastiques; observance de la dîme; ordination à Québec.— MORT DE S. EM. LE CARDINAL ANGE JACOBINI, 2 mars 1886.—



SOMMAIRE

LA LOI ECCLÉSIASTIQUE EN PRUSSE.—SIGNES EXTÉRIEURS DE L'ADORATION DU T. S. SACREMENT.—RAILLIONS-NOUS.—MISSIONS DES OBLATS DE M. I. A COLOMBO (île de Ceylan.) — LE CHANT DE L'ÉGLISE, étude et critique.— LES SŒURS DE SION EN PALESTINE.— CELUI QUI M'AIME ME SUIT.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.
Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	28 MARS	—Couvent du Sacré-Cœur.
MARDI,	30	—Saint-Raphaël de l'Isle Biard.
JEUDI,	1 Avril	—Saint-Patrice de Rawdon.
SAMEDI,	3	—Saint-Jean-Baptiste à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	28 MARS	—3e Dimanche du Carême. 2e classe, semi, ornements violets.
Lundi,	29	—De la Férie, ornements violets.
Mardi,	30	—De la Férie, ornements violets.
Mercredi,	31	—De la Férie, ornements violets.
Jeudi,	1	—De la Férie, ornements violets.
Vendredi,	2	—Les cinq Plaies, d. n. ornements rouges.
Samedi,	3	—De la Férie, ornements violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Mercredi 31, à 7 h. a. m. grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Evêché, et à 7 h. p. m., clôture du mois de Saint-Joseph.

SAINTE-JOSEPH (rue Richmond).—Mercredi soir, à 74, clôture solennelle du mois de saint Joseph. Il y aura sermon et bénédiction du Très Saint Sacrement. Les autres jours de la semaine, prières du carême aux heures déjà mentionnées.

Dimanche, à la grand'messe, la quête sera faite par les membres de la société de saint Edouard, au profit de leur œuvre.

ILE DUPAS.—Jeudi 1 avril, grand'messe pontificale, pour l'anniversaire de l'élection de Mgr de Montréal.

SAINTE-CUTHBERT.—Vendredi, 2 avril, service anniversaire du R. P. Fafard, chanté par un évêque.

ROME.

DISCOURS DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

Le 2 mars, anniversaire de la naissance de S. S. Léon XIII. (en 1810) et veille de l'anniversaire de son couronnement comme Pontife et Roi, le Sacré-Collège des cardinaux et les RRmes évêques et prélats présents à Rome ont offert au Souverain-Pontife leurs hommages et leurs vœux, par l'organe de l'Eme Sacconi, cardinal-doyen. Sa Sainteté a répondu par le discours suivant :

“ Ils sont très-agréables à Notre cœur les sentiments de dévouement et les souhaits de bonheur que le Sacré-Collège Nous exprime par l'intermédiaire de son doyen au commencement de cette nouvelle année de Notre pontifical, et Nous sommes heureux d'en marquer à tous la plus vive reconnaissance. Elles Nous causent aussi une satisfaction particulière les protestations de l'étroite union que le Sacré-Collège se glorifie d'avoir avec Nous, union par laquelle il ne partage pas seulement avec Nous les soucis du gouvernement de l'Eglise, mais il entend aussi participer à Nos douleurs.

“ Cette union, si nécessaire dans les troubles de l'heure présente, et que, par de multiples et habiles artifices, on essaie de rompre et d'affaiblir, est un précieux élément de force, apportant à Notre cœur une grande consolation au milieu des amertumes que Nous cause la perversité des temps et la malice des hommes.

“ Nous sentons, du reste, qu'il est de Notre devoir d'employer toutes Nos forces jusqu'à Notre dernier souffle, au bien de l'Eglise et à la continuation de sa mission bienfaisante dans le monde. Si Nous nous sommes spécialement occupé de développer l'instruction et l'éducation de la jeunesse, si Nous avons donné une vive impulsion à l'étude de la philosophie chrétienne, de l'histoire et des lettres, Nous n'avons fait que suivre de bien loin tant et de si lumineux exemples de Nos prédécesseurs et Nous conformer au caractère propre de l'Eglise. Et, en effet, les bienfaits et les mérites de l'Eglise, même dans ce domaine, sont consignés dans des monuments nombreux et immortels et ils ne craignent d'être surpassés ni démentis par personne. Toutes les branches de la science aussi bien que les lettres et les arts ont eu dans les Pontifes de Rome ou d'insignes représentants ou des Mécènes généreux ou des gardiens vigilants, et cela même à des époques où les études étaient généralement négligées, les bonnes doctrines ensevelies dans l'oubli et où l'ignorance et la barbarie détruisaient jusqu'aux derniers restes des trésors de la sagesse antique.

“ Les asiles eux-mêmes les plus vastes du savoir humain, Nous voulons dire les Universités, ont été ou fondés par les Pontifes Romains, ou largement favorisés par eux, comme le prouvent encore les récentes conclusions d'une sévère critique s'appuyant

sur d'incontestables documents. Aussi, plein de ce souvenir et intimement persuadé que le développement des sciences et des bonnes doctrines ne peut qu'être utile et glorieux à l'Eglise et à la Papauté, Nous avons cru de Notre devoir de donner aux études faveur et impulsion. Et à cela Nous engageait aussi la réflexion que l'Eglise et même le caractère de notre époque demande, dans le clergé spécialement, une doctrine saine, vaste et sûre, pour opposer aux assauts multiples dirigés par les armes d'une fausse science, non seulement contre la vérité de la foi, mais contre ses fondements mêmes et contre les principes de l'ordre social et moral. De plus, il fallait démentir par les faits la vieille et menteuse accusation qu'on répète encore aujourd'hui, et qui représente l'Eglise comme étant ennemie de la science et hostile à ses progrès.

“ Nous aurions voulu faire et Nous ferions même davantage ; mais la triste condition à laquelle Nous avons été réduit ne Nous laisse pas cette liberté d'action souveraine et cette large abondance de moyens et de ressources qui Nous est indispensable pour créer des instructions durables. — Au contraire, Nous devons, même en cette occasion, déplorer devant Vous les très-graves difficultés que Nous apporte une telle situation dans l'exercice du ministère apostolique. Pendant les huit années que Nous venons de parcourir, Nous en avons senti tout le poids et, chaque jour, Nous pouvons mieux constater combien cette situation est indigne du chef suprême de l'Eglise et incompatible avec l'indépendance du Saint-Siège. Toutes les occasions qui se présentent le confirment à l'évidence et des faits très récents ont montré qu'il suffit même de fuites prétextes et de vulgaires malignités pour que le Saint-Siège devienne aussitôt et impunément le point de mire de toutes les passions et de toutes les colères de la multitude et que le Vatican soit l'objet de desseins violents et de féroces menaces.

“ Soumis pleinement à tout ce que la divine Providence veut rassembler de Notre humble personne, Nous ne pouvons cesser de réclamer devant le monde catholique une situation qui protège Notre autorité et en assure efficacement l'honneur et la liberté. Ah ! puisse Dieu dans sa miséricorde hâter un événement si joyeux et si désiré ! Dans cette espérance, comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons du plus profond de Notre cœur à vous, Monsieur le cardinal, à tout le Sacré-Collège, à tous les évêques et à toutes les personnes ici présentes Notre bénédiction apostolique.”

A l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, le Souverain-Pontife a fait distribuer 10.000 francs aux pauvres de Rome par l'intermédiaire de son aumônier secret, Mgr Saminiatelli.

En même temps, Sa Sainteté a prélevé sur sa cassette privée une somme de 30.000 francs, en faveur des Séminaires les plus pauvres d'Italie, et un subside de 2000 fr. pour une distribution gratuite de billets des cuisines économiques du cercle de Saint-Pierre.

Les Martyrs de Syrie.—La Sacrée Congrégation des Rites a publié le décret pour l'introduction de la cause du Vénéralle Père Emmanuel Ruiz et de ses compagnons, religieux franciscains de l'Observance, massacrés à Damas en 1860, lors de la persécution que les musulmans déchainèrent contre les chrétiens. Ce massacre avait soulevé l'opinion publique en France et donné lieu à l'expédition française en Syrie. Le décret, signé par le Souverain Pontife, permet l'introduction de la cause de ces serviteurs de Dieu qui, par le fait même, ont le titre de vénérables.

Les Missions catholiques et l'Italie. — L'Italie prétend, dit-on, enlever à la France le protectorat des catholiques de l'Extrême-Orient. Le ministre des affaires étrangères, M. le comte de Robilant, a préparé un projet de loi qui accorde l'exemption du service militaire à tous les ecclésiastiques destinés aux Missions. On sait que le Souverain Pontife se propose d'avoir à Pékin un représentant, de même qu'il en a un à Constantinople : toutefois le protectorat des intérêts catholiques serait encore confié au Ministre de France près l'empereur de Chine.

Une Commission de cardinaux de la Propagande et de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a été nommée pour étudier cette question. La Propagande vient de s'adresser aux trente-sept vicaires apostoliques de la Chine pour demander leur avis sur l'opportunité.

Nous désirons très vivement, dit la *Semaine religieuse* de Paris, que la France demeure protectrice des catholiques dans ces vastes contrées de l'Asie. Nous espérons qu'il n'y a pas un seul homme, même parmi ceux qui combattent avec le plus d'acharnement l'Eglise, pour penser qu'on puisse séparer, au Tonkin ou en Chine, la cause française de la cause chrétienne.

TROISIEME DIMANCHE DU CAREME

“ *Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti. Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont allaité.* ” Ainsi s'écria une femme du peuple en voyant le Sauveur chasser du corps d'un homme un démon qui le rendait muet, et ce muet parla dès que ce démon avait été chassé.

Et, en effet, Marie, à cause de sa maternité divine, jouit d'un bonheur sans égal, et Dieu lui a accordé des privilèges, comme à aucune autre créature.

Ces privilèges, selon Duguesne (1), sont : privilège d'innocence, qui rend Marie la plus pure des vierges ; privilège de grâce, qui

(1) L'Evang. méd. 108e, médit.

rend Marie la plus sainte des créatures ; privilège de dignité, qui rend Marie la plus éminente de toutes les créatures : privilège par lequel elle est vierge, et sans cesser d'être vierge elle est mère.

Ces privilèges sont magnifiques, très précieux et bien propres à rendre admirablement heureuse la créature qui les a reçus.

Mais Marie n'est pas rendue seulement bienheureuse par les privilèges dont nous venons de parler, mais aussi et surtout par la gloire dont elle est entourée.

C'est, dit encore Duguesne, " gloire de Marie dans les saintes Ecritures, comme lorsque Dieu, aussitôt après la chute de l'homme, menace le dragon infernal de la venue d'une femme qui lui écrasera la tête, ou lorsque Isaïe annonce aux Juifs qu'une vierge enfantera, et que son Fils sera un Dieu avec nous ; tantôt par des symboles comme l'arche de Noé, l'arche d'alliance, la toison de Gédéon...etc.

" Gloire de Marie dans l'Eglise, où elle est honorée, non du culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu, mais d'un culte spécial au dessus de celui que nous rendons aux saints et tel qu'il convient de le rendre à la Mère de Dieu, et à la Reine des Saints...

" Gloire de Marie dans le ciel où elle est couronnée. Marie, ressuscitée à l'exemple de son Fils, est élevée au céleste séjour. JÉSUS-CHRIST est assis à la droite de Dieu, son Père et Marie, à la droite de JÉSUS-CHRIST, son Fils. JÉSUS-CHRIST est le roi du ciel, Marie en est la reine ; JÉSUS-CHRIST a reçu tout pouvoir de son Père, et il l'a communiqué à sa Mère....."

C'est en pratiquant toutes les vertus chrétiennes de la manière la plus parfaite que Marie a mérité d'être à ce point bienheureuse. Voyons donc quelles furent les principales vertus de la Mère de Dieu.

Ce fut d'abord sa *virginité* qu'elle conserva même dans le mariage et jusqu'au dernier jour de sa vie. Son *oraison* : la prière fut sa plus douce et sa plus chère occupation, Son *humilité* : elle fut la règle de tous ses sentiments. Sa *reconnaissance* : elle l'occupa toute entière, et éclata par le sublime cantique qu'elle prononça dans la maison d'Elisabeth. Son *obéissance* : elle fut la règle de toutes ses vertus. Sa *charité* envers le prochain : charité prévenante envers Elisabeth, compatissante envers les époux de Cana. Sa *foi* : elle fut solide et inébranlable à croire les mystères incompréhensibles que l'ange lui annonça. Sa *résignation* : elle fut toujours parfaite à la volonté de Dieu et aux ordres de sa providence, quelque rigoureux et pénibles qu'ils furent à son cœur. La fermeté de son âme, la force de son espoir, son courage parurent dans toutes les traverses qu'elle eut à essuyer et que JÉSUS-CHRIST semble avoir voulu lui ménager. Sa constance héroïque dans l'épreuve la plus sensible où ait jamais été mise une créature humaine, pendant la Passion de son Fils..... Dans tous les endroits de l'Evangile où elle a quelque part, dans tous ses discours, dans toutes ses démarches, on voit partout briller l'humilité, la

modestie, la candeur, une retenue admirable, une grandeur consommée, une sagesse toute divine.”

C'est par la pratique constante de toutes ces vertus que Marie a mérité d'être choisie pour devenir la Mère de Jésus, et c'est parce qu'elle est la Mère de Jésus que Dieu l'a entourée de gloire et a remis en ses mains l'exercice de sa propre puissance.

A l'exclamation de la femme du peuple, le même Evangile nous dit que Jésus répondit : *Plus heureux encore ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui l'observent !* En parlant ainsi, Jésus ne blâme pas la louange faite à sa Mère, au contraire il acquiesce à cette louange, condamnant ainsi ces hérétiques qui blâment les catholiques des hommages rendus à la très sainte Vierge ; mais, pour donner une leçon sublime et consolante, il veut dire que ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui l'observent sont encore plus heureux.

Leur bonheur est comparable à celui de Marie, d'abord sous le rapport de la préservation du péché. Comme la maternité divine a préservé Marie de toute faute, originelle ou actuelle, ainsi la parole de Dieu a la vertu de nous préserver du péché.

De même que la maternité divine de Marie l'a enrichie de grâces inouïes, de même ceux qui écoutent et observent la parole de Dieu sont enrichis de grâces nombreuses et précieuses ; grâces de lumière pour l'esprit, grâces de force pour la volonté.

La parole de Dieu procure à ceux qui l'écoutent et qui l'observent un plus grand bonheur encore ; elle les apparente au Sauveur si étroitement qu'il les déclare sa mère et ses frères : *Qui est ma mère et qui sont mes frères ? Et étendant la main vers ses disciples, il dit : Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fera la volonté de mon Père qui est au ciel, c'est celui-là qui est mon frère, ma sœur et ma mère.* Cette parenté s'établit à peu près de la même manière que le père renaît dans son fils. Le Christ renaît dans l'âme juste qui écoute et observe la parole de Dieu.

Mais, pour que la parole divine nous apparente à Dieu, il faut d'abord l'écouter, secondement l'observer. Ces deux conditions découlent des paroles mêmes du Sauveur. Il faut écouter la parole de Dieu, la recevoir dans son cœur avec respect et attention, soit qu'elle nous soit communiquée par inspiration particulière, par l'enseignement des orateurs sacrés, ou par la lecture des livres saints. Il faut de plus l'observer, la méditer avec assiduité, afin de faire ce qu'elle commande et d'éviter ce qu'elle défend.

L'Evangile du jour nous parle donc du bonheur de la Mère de Jésus ; ayant enfanté et nourri l'Homme-Dieu, elle a été favorisée de privilèges uniques et admirables, enrichie de grâces exceptionnelles et honorée d'une incomparable gloire. Le bonheur de ceux qui écoutent et observent la parole de Dieu consiste en ce que cette parole les préserve du péché et les enrichit de grâces, et établit entre l'âme et Dieu une parenté spirituelle supérieure à la parenté charnelle et qui produit un bonheur supérieur à cette parenté,

Pour mériter d'être apparentés avec Dieu, remplissons les deux conditions si faciles dont nous venons de parler ; écoutons et observons avec respect et fidélité la parole de Dieu.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, en date du 18 mars : M. P. A. Hogue a été nommé vicaire au Sault-au-Récollet. Le 20 mars, M. P. Derome a été nommé vicaire à Chateauguay.

Dimanche dernier dans les églises de la ville et de la banlieue, Messieurs les curés ont recommandé aux fidèles l'observance de la dime.

S'appuyant sur une circulaire récente de Mgr de Montréal, circulaire qui a pour but de conserver plus d'uniformité dans la direction que donnent les confesseurs sur cette question, Messieurs les curés ont fait comprendre à leurs paroissiens que le paiement de la dime est pour eux un devoir de conscience, une obligation stricte qu'ils doivent remplir avant toute autre.

A l'église Saint-Joseph, jeudi dernier fête de l'Annonciation, à l'office du soir a eu lieu la réception du sieze nouveaux congréganistes de la Sainte-Vierge

On lit dans le *Journal de Québec* :

Les membres du clergé de la ville et des environs (les professeurs de l'Université Laval, sont allés ce matin, à l'archevêché, présenter leurs hommages à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à l'occasion de l'anniversaire de sa consécration épiscopale.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes dans la chapelle des messieurs du Séminaire.

Diaconat.—MM. Louis Garon, Pierre Plante, F.-X. Casgrain, Aristide Magnan, E. E. Labourière, Joseph Lavoie, Albert Lamothé, Joseph-Étienne Théodule Giguère, Aurélien Angers, Téléphore Lachance, Achille Bégin et Célestin Lemieux, de l'archidiocèse de Québec.

M. Désiré Léger, de Saint-Jean, N. B. ; M. Thomas Chisholm, du diocèse de Arichat ; M. Joseph McLean, de Charlottetown ; M. Patrick Reardon, du diocèse de Portland ; M. Joseph O'Connor, du diocèse de Manchester ; MM. Thomas Rosensteel et Michael Foley, du diocèse de Alleghany.

Prétrise.—MM. Philippe Garneau et Joseph Langlois, de l'archidiocèse de Québec.

Mort de S. Em. le cardinal Ange Jacobini.

Le 2 mars, est mort à Rome le cardinal Ange Jacobini et non le cardinal Louis Jacobini, comme nous l'avons annoncé d'après une dépêche erronée.

Son Éminence a succombé à une longue et pénible maladie qu'il avait supportée avec une résignation admirable.

Né à Genzano, le 25 avril 1825, Ange Jacobini après avoir longtemps servi le Saint-Siège et avoir rempli des charges importantes dans les SS. Congrégations avait été créé et publié cardinal par Léon XIII, le 27 mars 1882, son titre cardinalice était la Diaconie de Saint-Eustache. Il faisait partie des SS. Congrégations du Saint-Office, de la Visite Apostolique des Evêques et Réguliers, du Concile, de la Propagande, des Affaires de Rite Oriental, et de la Fabrique de Saint-Pierre.

LA LOI ECCLÉSIASTIQUE EN PRUSSE.

Les débats vont s'ouvrir au *Herrenhaus* dont Mgr Kopp est membre. Si, dit la *Germania*, il prend part aux délibérations, il se fera l'interprète des désirs et des vœux de l'Eglise. Et si M. de Bismarck est prêt, comme on l'assure, à faire des améliorations ultérieures, il pourra le faire, dans cette circonstance, sans avoir l'air de céder à la pression du Centre. Celui-ci sera disposé à oublier toutes les faiblesses du Chancelier, pourvu qu'on sauvegarde les intérêts de l'Eglise, du peuple et de la patrie.....

Ailleurs, la *Germania* ajoute :

Nos lecteurs voient que nos appréciations sont en complète harmonie avec l'étude analytique du *Moniteur de Rome*. On voit que le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, ne peut pas être le résultat d'une entente entre le Saint-Siège et la Prusse.

Un des symptômes les plus caractéristiques de la situation en Prusse, c'est que la presse libérale, officieuse et conservatrice, convient que la loi religieuse est loin de clore la révision des lois de mai. Ça été, on le sait, la remarque de la *Gazette de la Croix*, du *Reichsbote*, de la *Post*, de la *Gazette de Cologne*, etc... de tous les journaux, qui ont des attaches avec le gouvernement. La *Gazette de Silésie*, journal semi-officieux et de plus conservateur-libéral, continue cette campagne et fait entrevoir, avec la nécessité d'élargir l'œuvre d'apaisement, l'éventualité probable d'une nouvelle loi religieuse. Elle déclare que le projet actuel ne termine pas la série des améliorations. Elle montre, ensuite que " LES LOIS DE MAI CONTIENNENT ENCORE BEAUCOUP DE DISPOSITIONS QUE L'ÉGLISE CATHOLIQUE NE PEUT ACCEPTER. " Ce journal continue :

Rappelons, par exemple que la loi punit encore le refus de l'absolution, et que l'administration des sacrements et la célébration de la messe sont placées sous un régime de pénalités. Cela est insensé dans un Etat où les confessions sont égales devant la loi. (*parité*) Cet Etat n'a rien à faire avec les choses internes de l'Eglise. Ces monstruositéS doivent être supprimées dans nos lois. C'est un

devoir de sâgâcité et de justice politiques d'abroger tout ce qui est *intenable* dans la législation. Aucun parti ne pourra refuser raisonnablement son concours à cette proposition. Au contraire, plus on met la main énergiquement à cette œuvre, plus on fera bien.

Retenons ces désirs. Deux choses peuvent être considérées comme un fait certain : la nécessité de corriger la loi actuelle, et le besoin d'en faire une autre plus complète.

www
La *Gazette de Cologne* écrit de Berlin : " Plus on étudie la loi, plus il faut la considérer comme un pont qui doit conduire à un arrangement entre l'Eglise et l'Etat. C'est surtout l'exposé des motifs qui fait l'impression qu'en supprimant les lois les plus dures on veut gagner du temps et du repos pour une révision plus complète et plus intime. " Le journal prétend ensuite qu'il n'es' cependant pas possible de revenir à l'état de choses qui existait sous le roi Guillaume IV. Il continue enfin : Si on arrive à faire accepter cette loi, si le Pape proclame le *tolerari posse* au sujet de l'*Anzeigepflicht*, si on arrive aussi à un arrangement provisoire, il est permis d'espérer que grâce à des négociations ultérieures avec Rome, on trouvera les principes et les bases d'une législation organique nouvelle. Ce qui prouve que ces négociations doivent être poursuivies plus tard, c'est la situation internationale juridique de l'Eglise romaine, et de l'autre côté notre droit politique. Cette législation, basée sur une entente réciproque des deux parties, nous semble le développement nécessaire de la situation et un besoin de présent ". Plus loin, la *Gazette* conclut : " Les débats du Parlement sur la loi éclairciront sans doute, d'une manière *remarquable* le projet de loi et feront connaître les vœux des catholiques. Sans doute, aucune loi, pas même une loi ultérieure et complète ne contentera entièrement les ultramontains ".

Signes extérieurs de l'Adoration du Très-Saint Sacrement.

La *Revue des sciences ecclésiastiques* a publié dans son avant-dernier numéro un article de M. Corblet sur l'Élévation du Saint-Sacrement à la Sainte Messe. Le savant auteur y parle incidemment de la génuflexion dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs. Il dit : " Un concile de Reims, en 1583, constate la coutume presque universelle de l'agenouillement devant le Saint Sacrement et engage à s'y conformer les églises qui suivaient une pratique contraire.

" Le 14 décembre 1602, la Sacrée Congrégation des Rites a dé-

claré que *tous les fidèles, sans distinction de sexe, sont tenus de faire la genuflexion devant le Saint Sacrement*, alors qu'il est renfermé dans le Saint-Tabernacle, et qu'ils doivent se prosterner, c'est-à-dire fléchir les deux genoux, quand le Saint Sacrement est exposé sur l'autel. En France, sous l'influence du Jansénisme et du Gallicanisme, dans beaucoup de diocèses on se bornait, comme trop souvent encore aujourd'hui, à une simple inclination de tête, que les femmes remplaçaient ordinairement par une révérence... Pie IX, le 1er janvier 1877, dans une lettre adressée à Mgr Gaume exprimait le désir que les prédicateurs, les catéchistes, les confesseurs insistassent vivement auprès des fidèles sur le devoir de faire la genuflexion devant le Saint Sacrement. De son côté S. S. Léon XIII, en juin 1879, a renouvelé le décret du 14 décembre 1602. Ces recommandations ne nous semblent pas viser seulement la France, mais aussi l'Espagne, où presque personne ne s'incline à la bénédiction du T. Saint Sacrement, et où les fidèles regardent l'hostie à l'élévation.

“ Partout ailleurs, spécialement en Angleterre, nous avons vu les vrais catholiques et même les femmes faire la genuflexion devant le Saint-Sacrement. ”

Parlant plus loin des sonneries qui accompagnent à la messe l'élévation de la sainte hostie et du précieux sang, M. l'abbé Corblet s'exprime ainsi :

“ L'élévation ayant pour objet principal de faire adorer le corps et le sang de N.-S., on sentit l'utilité de signaler ce moment solennel, même à ceux qui n'assistaient pas au sacrifice ; de là l'emploi de la clochette (*campanella*) pour avertir les assistants, et le tintement de la cloche (*campana*), pour engager ceux qui n'assistaient pas à la messe de s'unir aux fidèles réunis au pied de l'autel.

“ Césaire d'Heisterbach nous dit que le cardinal Guy, archevêque de Reims et légat du Saint-Siège en Allemagne, introduisit dans cette contrée, vers l'an 1203, “ la pieuse pratique d'avertir “ les fidèles au son de la cloche, au moment de l'élévation, pour “ qu'ils puissent alors se prosterner et demander à Dieu le pardon “ de leurs péchés. ” Les moines de Cluny et de Cîteaux en agissaient ainsi dès l'an 1215. On a prétendu, mais sans preuves, que le pape Grégoire IX avait, vers l'an 1240, fait un décret à ce sujet.

“ Le concile de Lambeth, en 1281, ordonne de sonner la grosse cloche, à l'élévation de l'hostie, pour que ceux qui n'ont pu venir à l'église offrent du moins au sacrement de l'autel leurs sentiments d'adoration.

“ En 1340, un concile provincial de Chypre ordonne à tous les évêques de l'île d'avoir une cloche pour convoquer le peuple aux offices, et pour l'avertir du moment de la consécration.

“ Au XVI^e siècle, l'élévation était annoncée par neuf tintements de cloche.

“ Après la prise de la Rochelle, en 1628, on voulut affirmer de diverses façons, contre les Huguenots, la croyance en la présence

réelle. Au Louvre, vers onze heures du matin, tout le monde devait fléchir les genoux, en entendant la cloche de la chapelle royale sonner l'élevation."

" Dans cette même étude, on remarque encore les lignes suivantes sur l'*Ave verum* :

" C'est pour l'élevation de l'hostie et du calice que Mozart a composé son célèbre *Ave verum*, motet qui antérieurement avait la même destination, surtout en Allemagne. Les paroles de cette prière dues probablement à Innocent VI, pape d'origine limousine, semblent être modelées sur les expressions essentielles du serment de rétractation prononcé par Béranger de Tours au synode de Rome en 1078. "

Enfin M. le chanoine Corbet dit — ce que nous avons déjà eu occasion de remarquer — que l'usage de chanter l'*O salutaris*, pendant l'élevation fut établi en 1531 par les évêques de France et qu'il se chantait ainsi :

O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
In te confidit Francia ;
Da pacem, serva liliū.

RALLIONS-NOUS.

Au banquet de Saint-Mandé, qui a eu lieu, le 21 février 1886, M. le comte Albert de Mun, député, a prononcé, sur la *Révolution*, un magnifique discours que tous les assistants ont couvert de leurs applaudissements répétés et enthousiastes.

Ne pouvant reproduire ce discours en entier, à cause de sa longueur, nous voulons du moins en citer la conclusion. C'est une pure flamme de patriotisme et de foi. Nous croyons donc qu'elle fera du bien à ceux qui la sentiront passer.

Voici cette conclusion :

" Messieurs, tout à l'heure, pendant que nous entendions le salut de la Suisse catholique, un souvenir de Fribourg venait à mon cœur, et je veux vous le dire.

" Il a y sur la place publique de la ville un vieux tilleul que le peuple entoure de son respect : une antique tradition raconte que le soldat qui vint en courant du champ de bataille de Morat apporter aux magistrats la nouvelle de la victoire, tenait à la main, en signe de triomphe, une branche de tilleul, et qu'il expira de fatigue en arrivant sur cette place : on planta la branche au lieu où était tombé l'héroïque messager, et c'est le germe d'où est sorti l'arbre vénérable que le peuple de Fribourg salue encore comme l'image de son patriotisme.

" Or, il y a déjà de longues années, l'arbre desséché paraissait

frappé de mort : on commençait à dire qu'il fallait l'abattre, les uns tristement, en déplorant la fin d'un si antique monument, les autres avec indifférence, quelques-uns avec une secrète joie de voir disparaître une sotte tradition. Un jour, des enfants qui jouaient sur la place, excités par des badauds, se mirent à jeter sur le vieil arbre décharné des étoupes enflammées ; en un moment le feu s'allume au tronc desséché ; la flamme paraît ; mais aussitôt c'est un cri sur la place, qui se répète dans les rues voisines ; le patriotisme se réveille à la vue d'un attentat qui révolte les cœurs : on s'empresse, on court aux pompes, le péril double les forces, et l'arbre est bientôt inondé d'une eau qu'on verse à flots et qui arrête l'incendie naissant. Le lendemain, sur le tilleul, ranimé par cette rosée qui l'a baigné jusqu'au cœur, des bourgeons commencent à paraître et l'ombrage ancien se montre bientôt sur les vieux rameaux. Depuis ce jour, la sève nouvelle du vieil arbre ne s'est point tarie et son feuillage abrite encore chaque année les actes du pouvoir public que la piété des magistrats suspend autour de son tronc, comme pour leur assurer le respect universel.

Messieurs, notre vieille société est semblable au tilleul de Fribourg ; née des nobles traditions du passé, elle sent cependant son corps usé se dessécher peu à peu et ses bras, qui jadis couvraient le monde, retombent épuisés.

“ On parle d'en finir avec elle, les uns en soupirant, les autres en se détournant vers le plaisir, quelques-uns en se réjouissant de voir tomber les vieux restes de l'édifice séculaire, et déjà des brandons enflammés tombent sur ce tronc flétri, jetés par des mains inconscientes. Au secours donc, messieurs, au secours de notre société qu'on veut détruire ! Appelons à nous tous les hommes de cœur, tous ceux qui gardent encore le culte de la vieille France, et puisons largement à l'interminable fontaine de l'Eglise, pour verser l'eau du salut sur cet incendie qui s'allume. Ranimée par ce baptême nouveau, la terre des Francs retrouvera son antique jeunesse et, pareille à l'arbre de Fribourg, abritant sous ses vieilles traditions les lois de la société nouvelle, elle demeurera dans sa vieillesse comme à son printemps l'exemple et l'honneur des nations chrétiennes.

Mission des Oblats de Marie Immaculée à Colombo dans l'île de Ceylan.

II.—LE CHRISTIANISME A CEYLAN.

Sans tenir compte des tentatives d'évangélisation des siècles précédents, dont il ne restait point de trace lorsque l'apôtre des Indes aborda dans notre île, c'est à la prédication de saint François-Xavier qu'il faut rapporter l'introduction du christianisme à

Ceylan. Son expansion fut merveilleuse et rapide : là, comme dans tous les pays, la semence évangélique fut fécondée par le sang des martyrs, et comme partout ailleurs, ce sang engendra des multitudes de chrétiens. Dès le début, sept cents néophytes à Manàar et plusieurs membres de la famille royale à Jafna scellèrent du sacrifice de leur vie leur foi en Jésus-Christ ; et un demi-siècle s'était à peine écoulé que les chrétiens se comptaient par centaines de mille dans les provinces maritimes ; des églises, dont les ruines se rencontrent encore, surgirent de tous côtés ; des paroisses régulières s'établirent, dont les noms se perpétuent de nos jours, dans les circonscriptions civiles du pays ; tout le pays était à la veille de devenir entièrement catholique, lorsque, le pouvoir passant des Portugais aux Hollandais, cette chrétienté naissante vit se déchaîner contre elle une des plus cruelles, des plus habiles et des plus longues persécutions que l'histoire des missions de l'Inde ait enregistrées. Les missionnaires ou furent exilés ou périrent dans des supplices atroces : la profession du catholicisme fut déclarée crime de haute trahison ; tous les chrétiens furent placés sur les listes officielles des calvinistes ; ils ne purent pratiquer leur religion qu'à la dérobée et dans l'ombre ; les forêts ou les déserts les plus sauvages devinrent leur asile : ce fut le 93 de Ceylan ; mais un 93 qui dura plus de cent cinquante ans, depuis 1634 jusqu'en 1796. Quelques rares missionnaires purent, à l'aide de travestissements divers et de mille industries, tromper la vigilance des farouches calvinistes, qui croyaient rendre un service à Dieu en immolant un prêtre catholique ; dans ce périlleux ministère périrent plusieurs de ces braves soldats de Jésus-Christ dont les noms sont écrits au livre de vie, mais dont l'histoire reste encore à faire. Cependant, lorsqu'en 1796 l'île passa aux Anglais et que la liberté de conscience fut proclamée, on comptait encore, à Ceylan, 50,000 catholiques ! Le phénomène qui s'est produit au Japon, de chrétiens privés de tout secours religieux, mais conservant leur foi intacte pendant de nombreuses générations, a été également constaté à Ceylan, où, au commencement de ce siècle, on trouva, dans le sein de forêts jusqu'alors inexplorees, les deux petites chrétientés de Galgama et de Vaha-Cotta observant de leur religion tout ce qui ne demande pas absolument le ministère du prêtre ; le chef de ces intéressants villages était le chef de la religion, c'était lui qui baptisait les nouveau-nés, instruisait les enfants, célébrait, le dimanche, le service religieux, lisait les prières, faisait le prône et présidait aux mariages et aux sépultures, et même n'omettait pas, dit-on, l'aspersion de l'eau bénite.

Jusqu'en 1842, la chrétienté de Ceylan fut administrée par des prêtres goanais de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri. Tant que leur maison-mère subsista à Goa, ces prêtres édifièrent le peuple par leur conduite ; deux d'entre eux, Joseph Vaz et Jacques Gonzalès, avaient, au milieu même de la persécution, maintenu et propagé la foi par leurs travaux vraiment apostoliques ; mais les

Oratoriens furent enveloppés dans le décret de Pombal qui proscrivait les ordres religieux ; ils dégénérent de leur ferveur primitive, sauf quelques honorables mais très rares exceptions. L'amour du lucre et du bien-être remplaça chez eux le zèle apostolique de leurs devanciers ; les chrétiens furent négligés, ils furent aussi scandalisés ; le premier tiers de ce siècle a été pour l'Eglise de Ceylan une période d'affaissement et de profonde dégénération. En même temps que la liberté de conscience était rendue à Ceylan, l'île était envahie par les sociétés protestantes. Ces sociétés, désireuses de montrer que l'évangélisation des peuples infidèles n'était pas le privilège exclusif de l'Eglise catholique, protégées d'ailleurs et soutenues dans des vues politiques par le gouvernement anglais, riches en ressources et non encore découragées par les échecs successifs de leurs efforts et par la stérilité de leurs sacrifices, envahirent l'île ; et, soit par l'attrait de la nouveauté, soit par l'appât de l'éducation qu'elles offrirent gratuitement à toutes les classes, elles réussirent à attirer dans leurs écoles l'élite de la jeunesse, tant catholique qu'infidèle.

Cette situation était pleine de danger. A ces essaims de prédicants protestants, riches, habiles, souvent savants, et toujours plus ardents pour la conversion des catholiques que pour la conversion des infidèles, l'Eglise de Ceylan n'avait à opposer qu'une vingtaine de prêtres goanais sans instruction, sans éducation, sans tenue, sans zèle, d'une conduite généralement peu édifiante et d'une foi assez suspecte. Déjà l'on sentait que le venin de l'hérésie inoculé aux enfants dans les écoles et répandu partout au moyen de la presse, avait altéré la foi des catholiques. A la persécution ouverte, ceux-ci avaient répondu par la résistance ; les séductions perfides des nouveaux sectaires les avaient trouvés moins forts.

C'est alors (1836) que le pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, par le bref *Ex munere pastorali*, détacha l'île de Ceylan de l'ancien évêché de Cochin sous la métropole de Goa, et l'érigea en vicariat apostolique indépendant et relevant directement du Saint-Siège. Pour rendre ce changement plus facile, ce sage pape choisit les premiers vicaires apostoliques parmi le clergé goanais ; mais en même temps il leur donna pour coadjuteurs des prélats européens. Deux évêques italiens, NN. SS. Bettachini et Bravi, occupèrent successivement ce poste. Le premier reçut bientôt la charge du vicariat apostolique de Jaffna, détaché de Colombo en 1845 ; il le gouverna comme coadjuteur et provicaire jusqu'en 1849 ; il fut alors élu vicaire apostolique. Comprenant qu'il ne pouvait assurer l'avenir de cette mission qu'en s'assurant le concours d'une congrégation religieuse, il avait, dès 1847, demandé des missionnaires au fondateur des Oblats de Marie Immaculée, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille. A sa mort, qui arriva en 1857, son coadjuteur, Mgr Semeria, le premier vicaire apostolique Oblat à Ceylan, lui succéda : il n'appartient pas à son successeur immédiat de dire les transformations que la mission de Jaffna a subies

durant ce laps de vingt-huit années sous la direction des Oblats de Marie Immaculée. Qu'il suffise de dire qu'il y avait alors 15 missionnaires dans ce vicariat ; 12 missions ; une population catholique de 50,000 chrétiens et 2 écoles. Aujourd'hui, il y a 38 missionnaires, 23 missions, de 75,000 à 85,000 chrétiens ; 113 écoles, 1 collège, 3 couvents, 4 orphelinats, une presse et un journal catholiques.

A la mort du dernier vicaire apostolique goanais, en 1857, Mgr Bravi, de la congrégation des sylvestrins, prit la direction du vicariat de Colombo ; il y eut pour successeurs NN. SS. Sillani et Paganani. Il est juste de noter le progrès accompli dans ce vicariat par nos prédécesseurs ; on leur doit un grand nombre d'écoles, la construction de plusieurs églises, un couvent, un établissement des frères des écoles chrétiennes, une presse, un journal catholique et enfin une augmentation notable du nombre de la population chrétienne. Il n'entre pas dans notre cadre de faire ici l'histoire du schisme goano-portugais qui, pendant quarante ans, a été, et, par ses suites désastreuses, continue à être encore le plus grand obstacle au développement du christianisme à Ceylan. Le temps viendra bientôt où ce triste récit devra être fait pour servir de leçon aux générations futures.

(à suivre)

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite.)

D'après ce que nous avons exposé, il est facile de voir combien s'est mépris le P. Lambillotte lorsqu'il a dit que Guy d'Arezzo avait permis le *dièze* devant le troisième et le sixième son, c'est-à-dire devant l'*ut* et le *fa*. Il cite, à l'appui de sa thèse, un certain passage du célèbre bénédictin dont il ne donne que le commencement. " En lisant le passage tout entier, dit l'abbé Chastain (1), " il paraît clairement :

" 1° Qu'il parle du *dièze* en harmonique, c'est-à-dire, du quart " de ton : *ce dièze est*, dit-il, *la moitié du demi-ton suivant comme " le demi-ton est la moitié du ton* (2).

" 2° Que ce *dièze*, au lieu d'être placé entre *ut* et *ré*, ou entre " *fa* et *sol*, se trouve entre *si* et *ut*, *mi* et *fa* : inter *b* et *c*..... inter *e* et *f* (3).

Ceux qui veulent savoir l'opinion de Guy d'Arezzo n'ont qu'à lire les paroles suivantes qui nous semblent claires : " *Quod si quis dicat hanc vocem* (Si *b*) *ideo esse addendam*, etc... *illud quoque debet recipere ut inter sextam F et septimam G alia vox addatur ut naturalis secunda gravis B elevetur ad quintam* (si, *fa* *dièze*) *et*

(1) Supérieur de séminaire et auteur d'un essai sur la tradition du chant ecclésiastique depuis saint Grégoire jusqu'à nos jours. (2) Script., II, p. 11. (3) Ibid

eadem acuta deponatur ad quartam, quod quia a nemine est factum hoc quoque a nemine est faciendum (1).”

Ces paroles ne peuvent avoir d'autre sens que celui-ci : “ On ne peut justifier l'introduction du si b dans la transposition d'un morceau d'un mode affinal, par la nécessité de monter de F à sa quarte ou de descendre à sa quinte, autrement il serait permis de faire *fa dièze*, ce qui n'a jamais été admis.”

De même on a cru voir le dièze dans ce que Guy d'Arezzo appelle les sons *liquescents*. C'est encore une méprise à laquelle n'a pas su échappé D. Jumillac lui-même (2). L'auteur du PROCESIONAL ROMAIN (Québec, 1854,) cite cet écrivain avec trop de complaisance. Le lecteur pourra se convaincre en lisant le travail magistral de D. Pothier sur les mélodies grégoriennes (3), que les sons *liquescents*, n'étaient autre chose que des sons obscurs et étouffés dont on se servait lorsque deux voyelles se suivaient pour former diphthongue, ou lorsque deux consonnes devaient être articulées de suite. D'ailleurs dans l'exemple “ *ad te levavi* ” cité par Guy d'Arezzo, la note *liquescente* est d'une quarte au-dessous de la note qui précède ; la note qui précède étant un *sol*, la note *liquescente* se trouve être un *ré* ; où chercher le *fa dièze* (4) ?

“ Le genre diatonique, dit le Père Martini, est le seul genre dans lequel fut composé le plain-chant. D'où il suit que ce chant ne supporte pas l'ombre des accidents tels que dièzes et bémols, sinon que le *si* est accidentellement bémolisé lorsqu'il s'agit d'éviter le triton ou la quinte diminuée. Les premiers Pères qui introduisirent le plain-chant dans l'Eglise eurent soin avant tout de donner à celle-ci un chant simple et sérieux, plein de gravité et digne de louer la majesté de Dieu. Ils exclurent donc toute espèce de chant figuré, efféminé, énervé. C'est pour quoi ils choisirent le genre diatonique, lequel, étant composé de tons entiers, a un caractère ferme, vigoureux et grave, tandis qu'ils rejetèrent le genre chromatique, qui, à cause de sa mollesse excessive, ne put obtenir leurs suffrages (5). ” Tel est le témoignage du célèbre Cordelier qui fut, selon Lahalle, le musicien le plus savant et le plus habile du dix-huitième siècle (6).

Écoutez encore l'illustre abbé Baini, directeur de la chapelle papale et auteur de la vie de Palestrina ; il fait entendre des plaintes amères au sujet des altérations que l'ignorance et l'incurie ont fait glisser dans le chant ecclésiastique, contrairement à sa constitution primitive : “ ici l'on voit, dit-il, un squelette, là, un monstre avorton ; ici un reste morcelé, là, un chant qui

(1) Script., t. II, p. 49.

(2) Célèbre auteur du XVIIe siècle.

(3) Les mélodies grégoriennes 1880.—p. 43 et 131.

(4) Voir l'introit du premier Dimanche de l'Avent au LIBER GRADUALIS, édition bénédictine 1883.

(5) Apud Jaussen, p. 57.

(6) Le père Martini possédait une bibliothèque de 7,000 musiciens.

“ n’est pas même un chant. On est allé jusqu’à bémoliser le *mi* ;
“ et partant, on a été obligé sous peine de contradiction, d’affecter
“ d’un bémol le *la*, ce qui a eu pour résultat de détruire de fond
“ en comble la nature même du chant grégorien. Ceux-ci ont
“ semé par ci par là, à droite et à gauche, des bémols, des bé-
“ carres et jusqu’à des *dièzes*, ” tandis que d’autres n’ont même
pas laissé l’antique mode à aucun chant, par le changement qu’ils
ont fait de l’échelle musicale propre au genre grégorien (3).

D’autre part si l’altération par le *dièze* était légitime, on aurait
lieu de s’étonner du silence des anciens auteurs, car tous se
taisent sur l’usage de cette altération tandis qu’ils parlent très-
souvent de l’altération qui s’effectue sur la corde B par le bémol.
En consultant les anciens manuscrits, tant en notation guido-
nienne qu’en notation carrée, on ne trouve aucune trace de ce
signe altératif. On objectera que le *si* bémol était souvent sous-
entendu dans ces anciennés notations, nous ne le nions pas ; mais
pour être supposé quelquefois il était par contre très-souvent ex-
primé, tandis que le *dièze* ne se trouve nulle part.

Marchetto de Padoue, auteur du XIIIe siècle, parlant incidem-
ment du *édize*, regarde cette espèce d’altération comme quelque
chose d’irrégulier dont on ne faisait usage que dans les mélodies
qui cessaient d’être des plains-chants purs et absolus : *Tertium
vero signum (quod a vulgo FALSA MUSICA vocatur) solum ponitur in
CANTU MENSURATO, vel in plano qui aut colorate cantatur, aut in men-
suram transit, puta in tenoribus motellorum et aliorum cantuum
mensuratorum.*

Jean de Muris est plus explicite encore ; il dit que ce signe al-
tératif, ce ton colorié, cette musique peinte et irrégulière comme
on l’appelait alors, est strictement défendu dans le chant ecclé-
siastique : *musica irregularis et talis jure MUSICA FALSA vocatur,
Et multum vietur* (1).

(à suivre)

Les Sœurs de Sion en Palestine.

Des lettres de la Palestine contiennent d’intéressants détails sur
les œuvres de charité accomplies par les Sœurs de Sion dans leur
dispensaire de la *via Dolorosa*—le chemin suivi par le Divin Sau-
veur pliant sous le poids de la croix.

Là, sur la route du Calvaire, ces bonnes Sœurs soulagent tou-
tes les misères humaines et prodiguent les soins les plus tendres
à chaque malheureux. Ceux qui le plus souvent leur demandent
du soulagement sont des Musulmans et des Juifs.

La reconnaissance de ces pauvres gens est très touchante et se
manifeste de la plus drôle façon. Les hommes apportent aux
Sœurs des viandes recherchées, les femmes, ne pouvant leur

(3) Apud Jaussen.

(1) *Summa Musicæ*, cap. 21.

faire des dons semblables, leur apportent de jolies fleurs pour les placer dans leurs cheveux. Lorsque les Sœurs leur disent qu'elles ne mettent pas de fleurs dans leurs cheveux, l'étonnement de ces pauvres femmes est comique " Placez les alors sur l'autel de la Vierge Marie," disent-elle.

Un derviche, encore très souffrant d'une blessure reçue durant la dernière guerre Turco-Russe, vient chaque jour pour se faire panser et pendant qu'il attend son tour, il prie, à haute voix, pour les chrétiens et les Sœurs dans la manière qui lui est propre : " Allah, Allah ! dit-il, bénissez et convertissez ces chiens de chrétiens qui nous donnent de si bons médicaments. Puissent les Sœurs vivre mille ans ! "

Les Juifs sont également éloquents : Un vénérable rabbin, de quatre-vingts ans, remerciait les Sœurs de leur bonté, leur disant : " chaque jour à la synagogue, je prie Dieu pour vous et pour toutes les Sœurs de Sion, car, après tout, vous êtes la fin comme nous sommes le commencement, et là-haut nous serons tous réunis. "

Une jeune Israélite, paraissant quelque peu instruite, s'approcha un jour d'une Sœur et mystérieusement lui dit :

" Ma Sœur, j'ai un important secret à vous confier.

" Qu'est-ce ? demanda la Sœur.

" Vous devez savoir que M. de Rothschild sera proclamé bientôt roi de Jérusalem ; mais ne craignez rien pour vous-mêmes ou pour votre œuvre, car le nouveau roi des Juifs sera instruit de la charité que vous déployez envers nous. "

Ce choix d'un Rothschild, et probablement le plus riche, s'accorde bien avec l'idée générale que le peuple, autrefois choisi de Dieu, entretient du Messie. Quel chemin ils ont encore à faire avant d'arriver à se faire une idée du mystère de la Croix !

CELUI QUI M'AIME ME SUIT.

Le premier mai de l'année 188... une femme d'un extérieur modeste, tenant à la main un jeune enfant, se présentait à l'école des Frères d'une localité voisine de Paris, demandant qu'ils voulussent bien recevoir son fils au nombre de leurs élèves. Quel âge a-t-il ? demanda le Frère directeur " — Cinq ans et demi " — " — Il est bien jeune et nos écoliers sont si nombreux, que nous ne pouvons l'admettre pour le moment. La mère attristée exposa au Frère que son refus allait l'obliger à se séparer d'un enfant qu'elle aimait tant pour l'envoyer chez ses grands parents : " car, dit-elle, je ne veux à aucun prix que mon Charles aille dans une école laïque : Exposer le pauvre petit à vivre sans Dieu, lui si pieux et qui prie si bien la bonne Vierge !.., oh, jamais ! jamais !.. et des larmes couvrirent la voix de la pauvre mère. Charles pleurait aussi... Le bon Frère, tout attendri, consentit à recevoir l'enfant. Le cher petit, joignait à une piété ravissante, une intelligence précoce. Six semaines s'étaient à peine écoulées depuis son entrée, que déjà il

pouvait lire, écrire sans faire trop de fautes et savait même les trois premières règles de l'arithmétique.

Le dimanche, 22 juin, l'idée, ou plutôt l'inspiration lui vint de demander à sa mère de le faire tirer en photographie " Tu verras maman, lui dit-il, que tu seras contente d'avoir mon portrait !... " Et voilà que trois jours après le petit Charles tomba malade, il était atteint du croup. Le Frère directeur, appelé par la mère, accourut aussitôt : L'enfant, tout joyeux de sa venue, se leva sur son petit lit et lui tendit la main. " Hélas ! dit la pauvre mère, ce soir vers cinq heures, deux médecins doivent venir et une opération douloureuse sera probablement nécessaire. " — " Je ne veux pas, dit aussitôt l'enfant, non je ne veux pas que l'on me coupe la gorge. " Le Frère directeur lui dit : " si l'on décide d'en venir là, mon enfant, ce sera pour vous guérir " Eh ! bien alors, reprit le bon petit malade, on fera ce que maman voudra.

Les deux médecins attendus étant arrivés, la cruelle opération fut déclarée indispensable. " Jamais je n'y consentirai, s'écria la mère éperdue.— Dans ce cas, avant deux heures, votre enfant ne sera plus, répondirent les médecins... La mère céda... On voulut endormir Charles. " Non, non, reprit-il vivement, je ne veux pas me laisser endormir " et, désignant du doigt son crucifix. —" Maman, montre moi *mon bon Dieu*, ajouta-t-il, je le regarderai et cela me suffira. " Le cher petit ! il avait compris que dans Jésus-Christ sur la croix, il y a pour les plus atroces douleurs un calmant divin.

Pendant toute la durée de l'opération, l'héroïque supplicié demeura immobile, les yeux attachés sur l'image de Jésus souffrant, sans proférer la moindre plainte.

Les médecins étaient confondus d'un tel courage ; la mère s'associait, en retenant ses larmes, aux tortures de son pauvre enfant... A partir de ce moment le petit Charles dut recourir à l'écriture pour traduire ses pensées.

Le Frère, qui lui faisait la classe, vint le voir le lendemain de l'opération ; il remit au malade une image de la très sainte Vierge, qu'il reçut avec bonheur. Cette image représentait Marie tenant entre ses bras l'Enfant Jésus. Au bas étaient inscrits ces simples mots : " *Celui qui m'aime me suit.* "

Quand le Frère fut parti, Charles se mit à écrire : " Maman, j'aime beaucoup la très sainte Vierge, aussi *je veux la suivre....* " Quelque temps après, l'enfant, voyant le visage de sa mère baigné de larmes, fit un dernier effort et traça d'une main mourante ce touchant adieu : " Ne pleure pas, maman, je t'en supplie : je prierai le bon Dieu pour toi et pour papa. Je m'en vais avec la Sainte Vierge. Embrasse-moi... " Charles, après avoir embrassé sa mère jeta un regard d'ineffable tendresse sur la pieuse image de Marie, la porta affectueusement à ses lèvres et demeura immobile.

Son âme d'ange avait pris son vol vers les Cieux !

L'image donnée par le bon Frère est devenue pour la pieuse mère de Charles comme une relique et le plus précieux des souvenirs.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

x Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Henri. Tessier, épouse Dumont.—Zoé Malouin, épouse Racette.—Elza-
beth Metras, épouse Martineau.—P. Marsolais.—E. René DeCotret.—Hé-
lène Rollin, épouse O. Bourgeois.—Sarah Brown.—Marguerite Goulet,
veuve L. Ouimet.—Thomas Roch.—Marguerite Lavallée, épouse Lallamme
—Constant Routier.—Michel Tayar.—John Ryan.—Elize Reid, veuve
Young.—Louise Bélair, veuve Dérôme.—Martin Kiely.—Henri Maloin—
Jérôme David.—Caroline Simard, épouse veuve Provençal.—Alphonse
Voyer.—Théophile Paquette, épouse Desjardins.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU Dr SEY, DE PARIS

est sans contredit. le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements
des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonc-
tions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie
au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de
sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élé-
vées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du REMÈDE
DU DR SEY.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le REMÈDE DU DR SEY, dont vous êtes l'agent
unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser
l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseil-
le surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme
moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptro.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du REMÈDE DU DR SEY pour la dyspepsie je m'en suis très-
bien trouvé. Sr Thomas, supérieur, salle d'Asile St-Vincent de Paul,

Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY
offre présentement au rabais une grande va-
riété de marchandises indispensables et d'un
usage journalier pour les institutions reli-
gieuses, les hôpitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN FER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien.
 144, Rue Saint-Laurent
 MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Ménuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 de Montréal
CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour
 CHASSIS D'EGLISE.

**Plombés,
 Coloriés.**

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SUJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME.

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

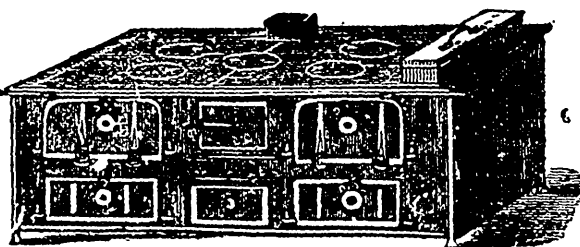
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal, P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264.

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employés dans plus de trent'e
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
seules durables.

Aussi BOURRELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du froid par les Portes et Fenêtres
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUILLÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures; etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue : ga antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SŪAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

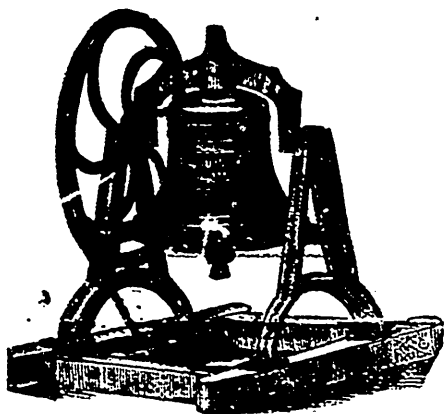
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W BRITTON

Poser d'appareils à éclairage, à eau, et
à chauffage.---Ouvrages en métal de toutes
sortes. ---Commandes reçues pour
Eglises et maisons d'éducation.---Exécution
prompte et bonne.

No 13 RUE CLAUDE, MONTREAL.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FÉRONT BIEN DE VISITER
LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTREAL

